

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00324

Numéro SIREN : 827 706 516

Nom ou dénomination : 2L CAFE

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2021 sous le numéro de dépôt 16916

Désignation de l'entreprise : SAS 2L CAFE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 14 CHEMIN DE LA SARRIERE		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 8 2 7 7 0 6 5 1 6 0 0 0 1 6			Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le, 31122020	N-1 31122019						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	73 709	AC	42 277	31 432	42 574	
		Frais de développement*	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AC				
		Fonds commercial (1)	AH	668 699	AI		668 699	668 699	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC				
		Constructions	AP		AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 878	AS	9 565	9 313	12 309	
		Autres immobilisations corporelles	AT	142 890	AU	87 853	55 037	94 774	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX	3 368	AY		3 368		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU	18 000	CV		18 000	
Créances rattachées à des participations	BB		150 000	BC		150 000			
Autres titres immobilisés	BD			BE					
Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières *	BH	11 833	BI		11 833	14 153			
TOTAL (II)		BJ	1 087 377	BK	139 696	947 682	832 509		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	7 107	BM		7 107	7 278	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BO				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BO				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BV				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	809	BY		809	30	
		Autres créances (3)	BZ	124 773	CA		124 773	28 222	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	198 699	CG		198 699	259 698		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	17 889	CI		17 889	17 448		
	TOTAL (III)	CJ	349 276	CK		349 276	312 676		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 436 653	IA	139 696	1 296 958	1 145 185		
Renvois : (1) Dont droit au bail:				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	150 000	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :			Stocks :		Créances :			

Cashflow en banque par le représentant légal

Désignation de l'entreprise SAS 2L CAFE		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :927.600.....)	DA	927 600	927 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 502	4 502
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	82 299	85 537
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	32 488	(3 238)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 046 889	1 014 401
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	100 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	100 658	83 195
	Dettes fiscales et sociales	DY	40 200	41 935
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	9 211	5 654
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	250 069	130 784	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 296 958	1 145 185	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	250 069	130 784	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SAS 2L CAFE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		9
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		608 989
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		10 780
	TOTAL 1	OX	619 769
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		3 324
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		28 494
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	31 818
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		187 370
Variation négative des stocks	OQ		172
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		151 779
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		36 063
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	375 384
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	276 204
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		276 204
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		619 769
Effectifs au sens de la CVAE	EY		21
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 296 958 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **655 906 euros** et un total **charges** de **623 418 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **32 488 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements de retraite

Il n'a pas été signé d'accord particulier en matière d'indemnités de fin de carrière. Ces dernières doivent être calculées sur la base des dispositions conventionnelles en vigueur.

2L CAFE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 927 600.00 €

Siège social :

14 Chemin de la Sarrière
13590 MEYREUIL

827 706 516 RCS AIX EN PROVENCE

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE **EN DATE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le trente juin, à dix heures ,

La société **BOETSCH INVEST** représentée par Monsieur Richard **BOETSCH**, agissant en qualité d'associée unique et présidente de la société **2L CAFE**, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société présidente a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'assemblée générale constate que Monsieur **SERGE SEMERDJIAN**, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis l'associée unique déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition du commissaire aux comptes, au siège social, dans le délai convenu ; par ailleurs il a été communiqué au commissaire aux comptes les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales répondant au critère de la significativité défini à l'article L.227-11 du Code de commerce.

RB

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Examen du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à **32 488.19 €**, de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - Au compte de « Réserve Légale », un montant de | 1 624.41 € |
| soit 5% du bénéfice, | |
| - Et le solde, soit | 30 863.78 € |
| à affecter en totalité au compte « Autres Réserves ». | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce, l'associée unique prend acte des conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre elle-même et la société au cours de l'exercice écoulé.

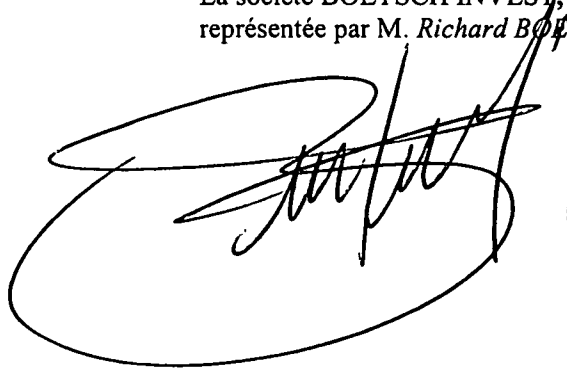
Ces conventions seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associée unique :
La société BOETSCH INVEST,
représentée par M. *Richard BOETSCH*

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Richard Boetsch', is written over the printed name. The signature is enclosed within a large, hand-drawn oval.